



EDITO

Le bureau et moi-même, nous adressons à l'ensemble de nos adhérents et amis tous nos vœux pour l'année 2013.

Cette année sera très importante pour le Cher.

1) La réparation des barrages endommagés au mois d'octobre est une priorité. Nous répondrons présents pour tous les travaux nécessitant de la main d'œuvre. Il est impératif que l'ensemble des barrages soit remis en état cette année.

2) L'étude lancée par le CG37 et le CG41 devra définir l'avenir du Cher Canalisé, notre mobilisation devra être exemplaire lors de la consultation des usagers. Notre priorité sera le maintien d'une ligne d'eau navigable de Larçay à Montrichard au minimum.

Nous nous refusons à accepter de voir des biefs vides entre des biefs pleins.

Nous ne devons pas nous décourager, la réunion publique du 30 janvier à Noyers sur Cher a démontré que les élus qui se sont engagés pour le Cher Canalisé pouvaient compter sur notre association et sur une forte majorité de la population en faveur du maintien des barrages.

Toute négociation est possible mais nous devons refuser le diktat des anti- barrages et des élus verts.

Le Président Lionel Chanteloup

AG de l'ARECABE extrait du rapport d' André Barre Président

ARECABE= association pour la réouverture du canal de Berry



Le canal de Berry est un couloir de vie, la voie d'eau participe non seulement à la circulation des personnes mais également un système vivant qu'il faut entretenir, restaurer et préserver, nous devons avec tous les acteurs permettre au public de s'approprier le canal de Berry.

Nous ne baisserons pas les bras soyez en sûrs face aux démarches sectaires des soi-disant proches de la nature « les gens de la FNE », le débarrage n'améliore pas la qualité de l'eau. Bien sûr que non. Les mêmes de la FNE sont d'une virulence à tout crin contre nos camarades du Cher canalisé, le représentant de cette association remet en cause le barrage de soutien de Vierzon



**Intervention du président des Amis du Cher canalisé
à l'AG de l'ARECABE**

Lionel Chanteloup, président des amis du Cher. « Le canal de Berry s'arrête à Noyers sur Cher, pour rejoindre la Loire il emprunte le Cher qui a été canalisé. Nous avons actuellement des opposants pour le maintien des barrages. Ce sont des barrages mobiles, il en restait 13 en état mais avec les intempéries, 5 barrages ont été détériorés en octobre. Ils devraient être remis en état en 2013. Le meilleur moyen de valoriser le canal et le Cher est de travailler la main dans la main. Continuons de travailler ensemble. Sur le plan touristique de la Vallée il y a beaucoup à faire surtout avec notre ami du développement de l'association de la vallée du Cher. Le 30 janvier une réunion est prévue à Noyers sur Cher avec des élus du Loir et Cher, de l'Indre et Loire qui maintenant s'entendent pour reparler de la navigation sur le Cher et s'y investir, cette réunion sera face à des opposants qui veulent revenir au « Cher naturel ou Cher sauvage » comme ils le définissent, mais qui ne tiennent pas compte de ce que le Cher peut apporter en emplois ».

Retour sur la réunion de Noyers sur Cher organisé par l'APIC 41

Avec la présence

D'élus du 41 et 37 représentant les communes, les départements et la région centre

Étaient également présent les représentants de l'ONEMA, du Bassin Loire/Bretagne, de l'Agence de l'Eau, du Sage, de la CLE, Syndicat du Cher canalisé et de nombreuses associations.

150 à 200 personnes assistaient à cette réunion : professionnels, municipalités, associations et particuliers.

Le président de L'APIC 41 lit un document du vice président de la communauté de commune de St Aignan présentant les actions menées à ce jour : sur le lac des 3 Provinces et sur le Cher Canalisé traversant la communauté de communes

ONEMA rappelle qu'un décret Français de 1905 demande la continuité de l'eau par conséquent la libre circulation des migrateurs d'Avril à Juin, reformulé par la circulaire Européenne de 2002 et transcrit en loi française en 2005

Après l'intervention des différents élus et représentants des organismes présents, le débat avec la salle pouvait commencer.

Dialogue difficile du fait de l'intransigeance des pour ou contre les barrages sur le Cher

Peut-on concilier vie économique et écologie aquatique tout en laissant à nos concitoyens l'espoir de garder un cadre de vie qu'ils connaissent depuis fort longtemps ?

L'étude que les deux départements ont lancée devrait répondre à cette question

Nous, association, espérons pouvoir être entendu afin de porter la parole du nombreux public présent à cette réunion. La navigation n'étant pas le seul élément qui détermine la position du public présent en faveur du Cher Canalisé.

Vous pouvez retrouver le compte rendu de cette réunion sur le site de L'APIC.

<http://apic41.org> rubrique actualité



ASSEMBLEE GENERALE des Amis du Cher Canalisé



Notre assemblée générale a eu lieu le samedi 2 février à ST Martin le Beau

Après l'accueil des participants par le Président à cette réunion la parole était donnée à M. Didier Avenet Maire de ST Martin le Beau qui nous accueillait dans la salle des Closiers.

Notons ici quelques phrases dans l'intervention de M. le Maire.

« St Martin le beau est adhérente aux Amis du Cher »

« Ce serait une aberration que l'on arase tous les barrages »

« Remercions les Amis du Cher pour les nombreuses actions menées sur le

Cher et pour leur soutien au développement économique.»

Rapport moral et d'activités présenté par le Président Lionel Chanteloup

Le rapport moral a abordé les sujets suivants : Bilan des activités 2012 : gros travail d'équipe, bon travail de la commission manifestation, collaboration étroite entre le Président et le bureau.

Le rapport moral s'est ensuite dirigé vers un bilan de 6 années, de la création de l'association à nos jours. Citons une évolution très significative du nombre d'adhérents : de 15 à plus de 175. La création de sites internet (pour mémoire plus de 43000 visites en 2012), devenu une référence dans le monde fluvial. La création d'une exposition pédagogique itinérante, l'édition de flyers destinés au public, notre présence dans diverses manifestations festives organisées par les communes riveraines, ainsi que la manifestation annuelle « Cher en Fête ». Créée depuis 2006, notre association a depuis le début alerté sur le risque de voir les ouvrages du Cher Canalisé disparaître.

Non pas à cause de la loi sur l'eau, mais par la puissance de certains groupes de pression, désirant faire de l'application de cette loi un retour en arrière. De plus, ils prétendent être les seuls à connaître la vérité mais refusent d'entendre les arguments des usagers et de la population.

Les activités de l'association furent nombreuses : *participation à plusieurs manifestations d'informations, début d'une mise en place d'une signalisation des bords du Cher, fabrication et mise en place d'une passe à anguilles, carnet de navigation en ligne, l'organisation de Cher en Fête et notre participation aux journées du patrimoine.* Le président rappelle à l'assemblée qu'à la suite des événements d'octobre entraînant des dégâts sur les barrages, il a été proposé au Syndicat du Cher Canalisé notre aide en tant que bénévoles pour la réparation.

Ensuite la parole était donnée au trésorier M. Jean Paul Serrault qui présentait le bilan financier de l'année.

Notre priorité pour 2013 étant la réparation des barrages et pour que notre participation soit conforme à nos statuts il était nécessaire de faire un ajout au paragraphe des moyens ceci se traduit par l'ajout de la phrase suivante.

« Participation à divers travaux d'entretien en tant que bénévoles avec l'autorisation de l'organisme responsable des infrastructures du Cher canalisé »

M. Kerbriand conseiller général 37 nous a présenté le travail en cours avec le département 41.



Sites internet : www.amis-du-cher.org
du-cher.fr

Contact : amis.du.cher@sfr.fr
infos@amis-du-cher.fr

Rédaction :

Tel Président : 02 47 23 56 77



De nombreux intervenants dans le débat qui suivit s'inquiétaient du devenir du Cher et surtout de la réparation des barrages. M. Chéry, Vice Président du Syndicat du Cher nous faisait part des difficultés rencontrées mais que leur volonté était la réparation pour le début de la saison, il reste cependant une incertitude : c'est la météo. Il ressort de cette discussion, un intérêt fort pour le Cher Canalisé et son développement.

Vous pouvez prendre connaissance du rapport moral sur le site
Le compte rendu de l'assemblée générale peut vous être adressé sur simple demande au secrétariat

Les membres du nouveau CA et Bureau

Lors de l'assemblée générale, plusieurs membres du comité d'administration étaient sortants, il était nécessaire de procéder à une nouvelle élection.

Pierre Lelièvre, Michelle Bouyrie, Michel Lignoux, Jacques Voisin, Jean Claude Maurice et Florence Heurtebise furent élues à l'unanimité pour 2 ans soit jusqu'à janvier 2015.

Les membres suivants sont en place jusqu'à janvier 2014.

Lionel Chanteloup, Jean Paul Serrault, Jean-Luc Pailler, Joël Paessant, Jean Paul Caffin, Jean Michel Laubie

Les membres du nouveau comité d'administration se sont réunis le vendredi 15 février afin de renouveler le bureau, celui-ci se compose de la façon suivante :

Président	Lionel Chanteloup	Vice Président	Roger Bouyrie, Pierre Lelievre et Michel Lignoux
Trésorier	Jean Paul Serrault	Trésorier adjoint	Jacques Voisin
Secrétaire	Joël Paessant	Secrétaire adjointe	Michel Bouyrie

Le président souhaite élargir aux autres membres du CA des délégations

Jean Michel Laubie Chargé du suivi des sites internet et de la page Facebook

Jean Luc Pailler Chargé de la relation avec les associations et les administrations

Jean Paul Caffin Chargé du suivi listing des adhérents et rédaction lettre info

Jean Claude Maurice Chargé relation APPMA et pêcheurs

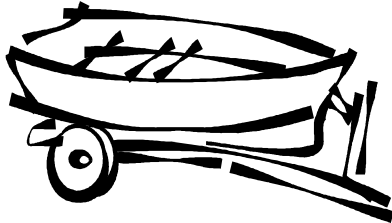
Florence Heurtebise Chargé relation avec l'association des moulins et les offices du tourisme

Pierre Lelievre Délégué auprès des Asso. « Voile de Loire et l'Entente des canaux »

Communication

Nous avons maintenant notre page Facebook. Pour y accéder directement, tapez dans un moteur de recherche: **facebook amis du cher et validez**

REFORME PERMIS REMORQUES



Depuis le 17 janvier 2013 une réforme sur la formation requise pour la traction des remorques est intervenue. La référence au PTR A est supprimée. L'ensemble des PTAC peut être supérieur à **3500 kg** sans dépasser **4250 kg**.

Une formation appelée B96 est toutefois nécessaire : il s'agit de 4h de formation théorique et pratique hors circulation suivi de 3 h en situation de circulation. Il n'y a ni examen ni contrôle. Le suivi intégral suffit à l'obtention. Il n'y a pas de visite médicale.

Sites internet : www.amis-du-cher.org
www.amis-du-cher.fr

[www.amis-](http://www.amis-du-cher.fr) 4

Contact : amis.du.cher@sfr.fr
infos@amis-du-cher.fr

Rédaction :

Tel Président : 02 47 23 56 77



PTAC inférieur ou égal à 3500 kg : (remorque+ tracteur) NI B96, ni permis B/E ne sont requis.

PTAC entre 3500 kg et 4250 kg :

Le B96 ou le B/E sont requis dans la limite du PTRR du véhicule tracteur.

PTAC supérieur à 4250 kg :

Le B/E est indispensable dans la limite des 7000 kg de PTRR du permis B/E.

Le permis E/B devient B/E il reste acquis et offre l'équivalence avec B96.

*Il est à noter toutefois que les remorques de **plus de 3500 kg ne sont plus en B/E mais en C1E (poids lourds)** de ce fait les personnes tractant avec des utilitaires de moins de 3500 kg ne pourront plus tracter.*

Sites internet : www.amis-du-cher.org
www.amis-du-cher.fr

[www.amis-](http://www.amis-du-cher.fr)

5

Contact : amis.du.cher@sfr.fr
infos@amis-du-cher.fr

Rédaction :

Tel Président : 02 47 23 56 77